



**DÉGRÈVEMENT D'IMPÔT DE L'ALBERTA AU TITRE DES REDEVANCES
(PARTICULIERS)**

Utilisez ce formulaire si vous êtes un particulier qui a reçu pendant l'année d'imposition un revenu correspondant aux redevances canadiennes versées, et si vous avez eu un établissement stable en Alberta au cours de l'année d'imposition ou que vous étiez résident de cette province à la fin de l'année. Le **revenu correspondant aux redevances canadiennes versées** est défini à l'alinéa 25(1)c) du *Personal Income Tax Act* de l'Alberta.

Joignez ce formulaire à votre déclaration.

Année d'imposition ► 2002

Calcul du dégrèvement d'impôt

Revenu correspondant aux redevances canadiennes versées, reporté de l'année 2001, selon la ligne 29 du formulaire T79 de 2001					1
Revenu correspondant aux redevances canadiennes versées pour l'année (si négatif, inscrivez « 0 »)				2	
Pourcentage du revenu relatif à des ressources attribué à l'Alberta	x	%		3	
Revenu correspondant aux redevances canadiennes versées, attribué à l'Alberta : ligne 2 multipliée par le pourcentage de la ligne 3	=				4
Revenu total correspondant aux redevances canadiennes versées, attribué à l'Alberta : Ligne 1 plus ligne 4	=				5
Montant de la ligne 5 du formulaire AB428, <i>Impôt et crédits de l'Alberta</i> , ou si vous devez payer de l'impôt à plus d'une administration, montant de la ligne 5 de la partie 4, section AB428MJ du formulaire T2203, <i>Impôts provinciaux et territoriaux pour 2002 – Administrations multiples</i>					6
Montant de la ligne 5804 du formulaire AB428 ou de la colonne « Alberta » dans la partie 3 du formulaire T2203				7	
Montant de la ligne 5812 du formulaire AB428 ou de la même colonne du formulaire T2203	+			8	
Montant de la ligne 5816 du formulaire AB428 ou de la même colonne du formulaire T2203	+			9	
Montant de la ligne 5820 du formulaire AB428 ou de la même colonne du formulaire T2203	+			10	
Montant de la ligne 5840 du formulaire AB428 ou de la même colonne du formulaire T2203	+			11	
Additionnez les lignes 7 à 11	=			12	
Taux des crédits d'impôt non remboursables	x	10 %		13	
Ligne 12 multipliée par ligne 13	=				14
Ligne 6 moins ligne 14 (si négatif, inscrivez « 0 »)	=				15
Montant de la ligne 40 du formulaire AB428 ou de la ligne 12 de la partie 4, section AB428MJ du formulaire T2203	+				16
Ligne 15 plus ligne 16	=				17
Montant de la ligne 17					18
Montant de la ligne 260 de votre déclaration	÷				19
Ligne 18 divisée par ligne 19	=				20
Montant de la ligne 5	x				21
Ligne 20 multipliée par ligne 21	=				22
Impôt sur le revenu de l'Alberta rajusté (ligne 46 du formulaire AB428 ou ligne 31 de la partie 4, section AB428MJ du formulaire T2203)					23
Inscrivez à la ligne 24 le montant le moins élevé : ligne 22 ou ligne 23. Reportez ce montant à la ligne 47 du formulaire AB428 ou à la ligne 32 de la partie 4, section AB428MJ du formulaire T2203.					24

Revenu correspondant aux redevances canadiennes versées à l'Alberta, reporté aux années futures

Montant de la ligne 5					25
Montant de la ligne 24				26	
Montant de la ligne 20	÷			27	
Ligne 26 divisée par ligne 27	=				28
Ligne 25 moins ligne 28	=				29

S'il n'y a aucun impôt de base de l'Alberta rajusté à payer, le revenu correspondant aux redevances canadiennes versées à l'Alberta, reporté à l'année 2003 est le montant de la ligne 5.

Attestation

J'atteste que les renseignements fournis sur ce formulaire sont exacts et complets.

Signature _____ Date _____